



# L'offre de formation en Midi-Pyrénées

Exploitation des bilans  
pédagogiques & financiers

Exercice 2014



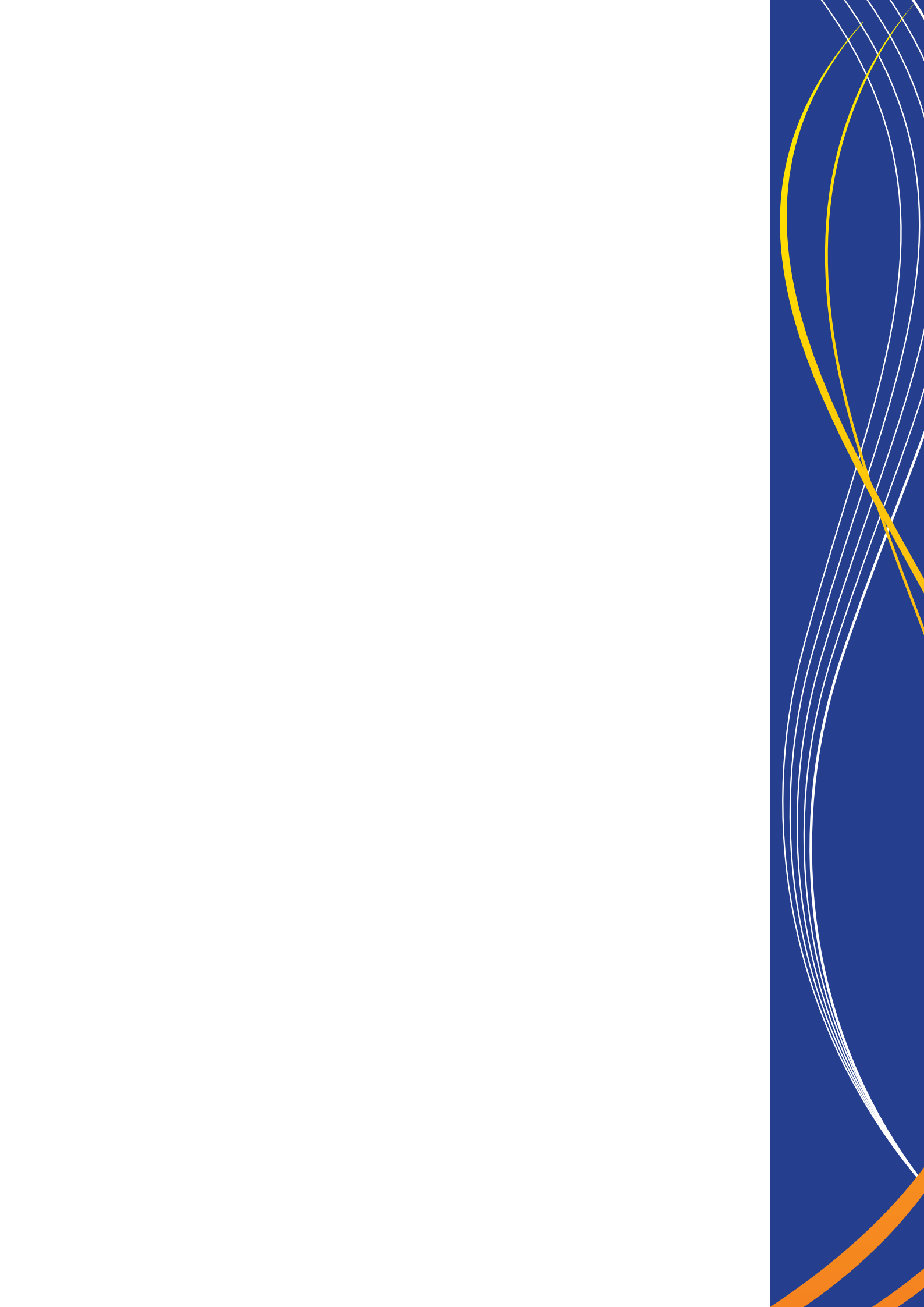
Ce projet est cofinancé  
par l'Union européenne.

L'Europe s'engage  
avec le fonds social européen.

LANGUEDOC  
ROUSSILLON  
**LA RÉGION** MIDI  
PYRÉNÉES



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
LANGUEDOC-  
ROUSSILLON-  
MIDI-PYRÉNÉES



# Editorial

La loi du 5 mars 2014 a marqué une évolution profonde du système français de la formation professionnelle continue en réorientant les fonds mutualisés des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés afin qu'ils concourent davantage à l'employabilité des actifs, notamment des salariés des TPE-PME.

L'exigence d'objectifs qualifiant ou certifiant tant dans les démarches collectives de professionnalisation des salariés qu'individuelles via le Compte Personnel de Formation est essentielle. En renforçant la compétence des actifs, elle contribue à améliorer la compétitivité des entreprises.

Cette réforme implique sans aucun doute une adaptation de l'offre de formation afin que les prestataires répondent mieux à cette exigence de qualification. Cette évolution attendue devrait être à terme aussi bien quantitative que qualitative.

La réforme a ainsi prévu qu'à partir de 2017, les financeurs de la formation, à savoir les organismes paritaires collecteurs agréés (Opca et Opacif), l'État, les Régions, Pôle Emploi et l'Agefiph, devront s'assurer de la capacité du prestataire de formation à dispenser une formation de qualité.

Dès à présent, le « plan 500 000 formations » vient amplifier cette ambition en donnant encore plus de possibilités aux demandeurs d'emploi de se former et d'acquérir des compétences et des qualifications dans des métiers pour lesquels existent des besoins exprimés par les entreprises.

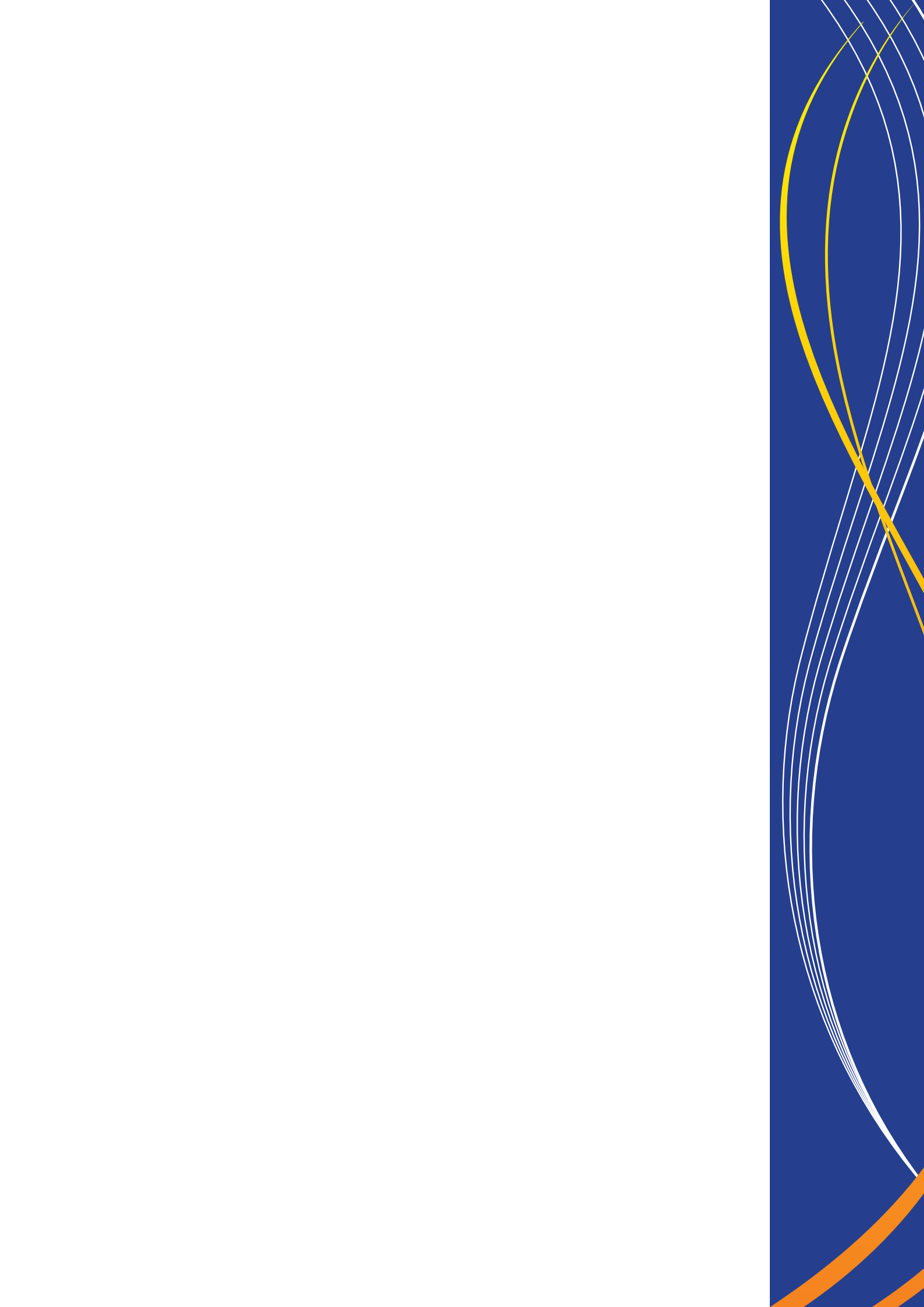
Ainsi l'offre de formation doit se rapprocher des préoccupations d'insertion professionnelle exprimées par les acteurs, notamment réunis au sein du CREFOP. Le lien entre orientation, formation professionnelle et emploi est de plus en plus affirmé.

Je souhaite que cette analyse contribue au mouvement en cours sur l'enrichissement de l'offre de formation régionale ; que les éléments qu'elle apporte soient utiles aux différents acteurs de la formation, mais également aux partenaires sociaux et acteurs publics, notamment à travers leurs instances de gouvernance régionale. Ces dernières viennent de se mettre en place à l'échelle désormais de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, en effet le nouveau COPAREF a été installé le 22 février et le bureau du CREFOP réuni le 29 mars.



**Philippe MERLE**

Directeur régional,  
Direction Régionale des Entreprises,  
de la Concurrence, de la Consommation, du Travail  
et de l'Emploi du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



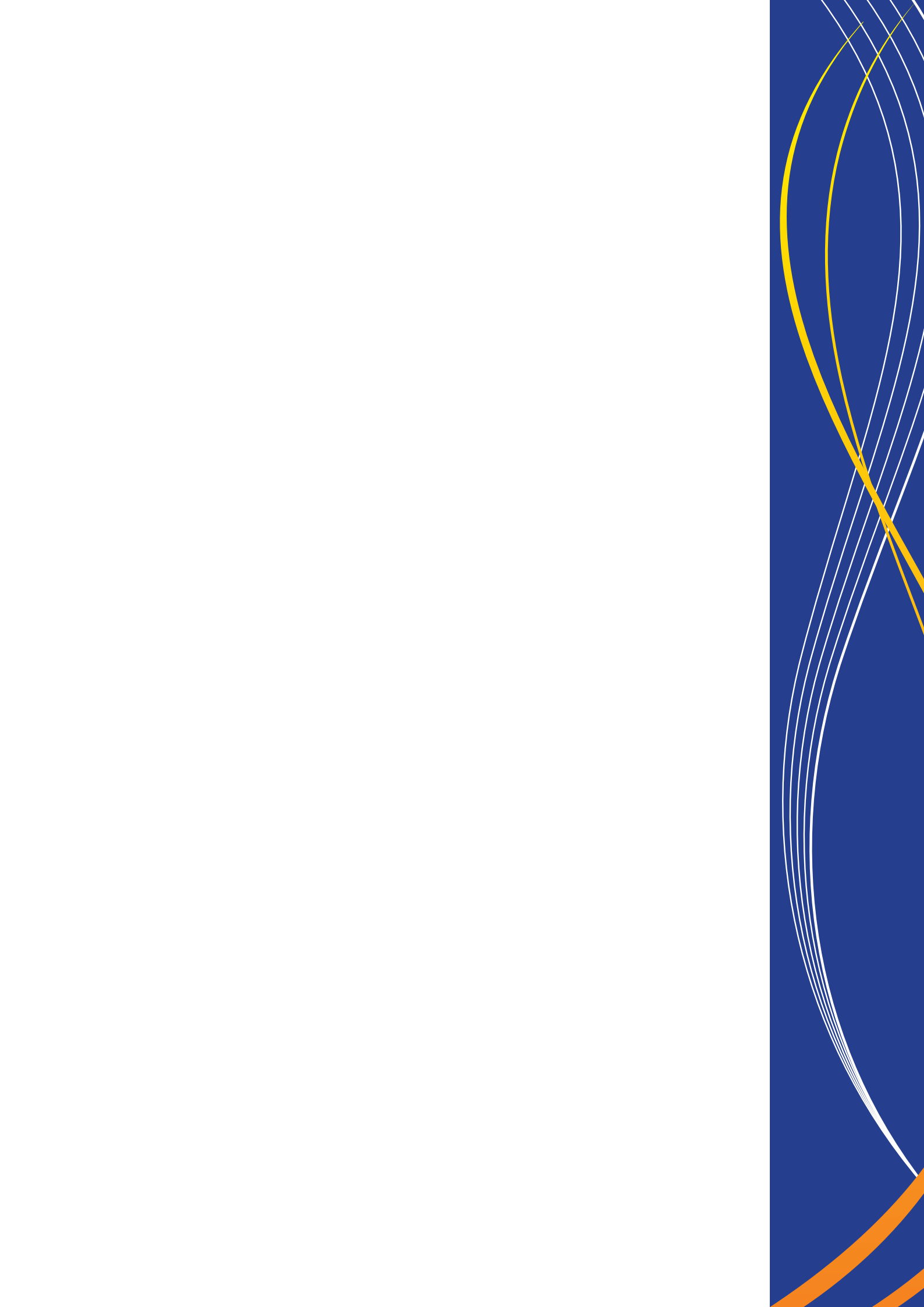
# Sommaire

▶ <b>Avant-propos</b> .....	<b>7</b>
▶ <b>Les organismes de formation</b> .....	<b>7</b>
<b>La présentation des organismes de formation</b> .....	<b>7</b>
L'évolution des organismes de formation entre 2013 et 2014 .....	7
La répartition des organismes par statut juridique .....	8
L'ancienneté des organismes de formation .....	8
Sept formateurs sur dix sont en CDI .....	9
<b>Le bilan financier</b> .....	<b>10</b>
Le chiffre d'affaires selon le type d'organisme .....	10
Le prix de l'heure stagiaire .....	10
L'origine des financements .....	11
Le chiffre d'affaires en fonction des financeurs et du statut des organismes de formation.....	11
▶ <b>Le bilan pédagogique : les stagiaires de la formation continue</b> .....	<b>12</b>
<b>Plus de six stagiaires sur dix sont salariés</b> .....	<b>12</b>
<b>Des formations plus longues pour les stagiaires demandeurs d'emploi</b> .....	<b>13</b>
<b>Les organismes publics dispensent des formations plus longues</b> .....	<b>14</b>
<b>Quinze formations englobent deux tiers des stagiaires</b> .....	<b>14</b>
▶ <b>Synthèse</b> .....	<b>15</b>

## L'offre de formation en Midi-Pyrénées, exploitation des bilans pédagogiques et financiers - Exercice 2014

Ce document a été réalisé sous le pilotage de Philippe Merle, Directeur régional, Direccte Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Ont également participé à l'élaboration de ce dossier : Pierre Larrieu et Pierre de Saint Blanquat (service régional de contrôle de la formation professionnelle de la Direccte Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées), Emmanuelle Sourisseau, Atout Métiers LR.

**Directeur de publication** : Frédéric Blachier - **Responsable de publication** : Christiane Lagriffoul - **Rédactrice** : Teldja Seniguer  
**Secrétaire de rédaction** : Guylaine François - **Maquette/Mise en page** : Stéphane Henry.



## ► Avant-propos

Les prestataires de formation professionnelle continue doivent, tous les ans et avant le 30 avril, établir et fournir leur bilan pédagogique et financier à l'aide d'un formulaire type. Il est envoyé aux services de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Ainsi, sont concernés tous les organismes dispensateurs de formation continue, quel que soit leur statut juridique (établissement public, SARL, travailleur indépendant individuel, association...).

Le bilan pédagogique et financier regroupe 3 rubriques :

- données relatives à l'identification de l'organisme et aux formateurs,
- données financières : origines des produits et nature des charges,
- données pédagogiques : stagiaires, actions de formation.

**Les informations transmises par le bilan sont déclaratives. Les analyses suivantes sont effectuées à partir des bilans pédagogiques et financiers renseignés et exploitables relatifs aux différents exercices.**

Afin de rendre compte au mieux de la diversité des organismes de formation, le secteur privé est scindé en trois : les travailleurs indépendants, les associations et les organismes privés à but lucratif tels que les SA, SARL, EURL ou autres privés.

Dans l'attente d'une publication commune CarifOref Midi-Pyrénées Atout Métiers pour les bilans pédagogiques et financiers de la nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, un tableau de synthèse en fin de ce document propose une mise en perspective des principaux résultats en Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon.

## ► Les organismes de formation

### La présentation des organismes de formation

Entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014, le nombre d'organismes de formation déclarés en Midi-Pyrénées est passé de 3 929 à 4 144, soit une hausse de 5 %. Cette hausse s'explique par la création de nouveaux prestataires de formation privés (+ 6 %) ; sachant que cette activité peut n'être souvent qu'accessoire au sein d'une structure.

#### > L'évolution des organismes de formation entre 2013 et 2014

En 2014, 97 % des organismes de formation déclarés relèvent du secteur privé : 49 % des organismes sont des entreprises à but lucratif, 30 % sont des travailleurs indépendants et 18 % relèvent du secteur associatif. Les organismes de formation relevant du secteur privé ont connu une progression de 6 % profitant essentiellement aux travailleurs indépendants (+ 7 %). Cette progression des travailleurs indépendants s'explique pour partie par l'émergence du statut d'auto-entrepreneurs.

Comme en 2012 et en 2013, les organismes de formation relevant du secteur public, parapublic ou du secteur consulaire représentent 3 % des prestataires.

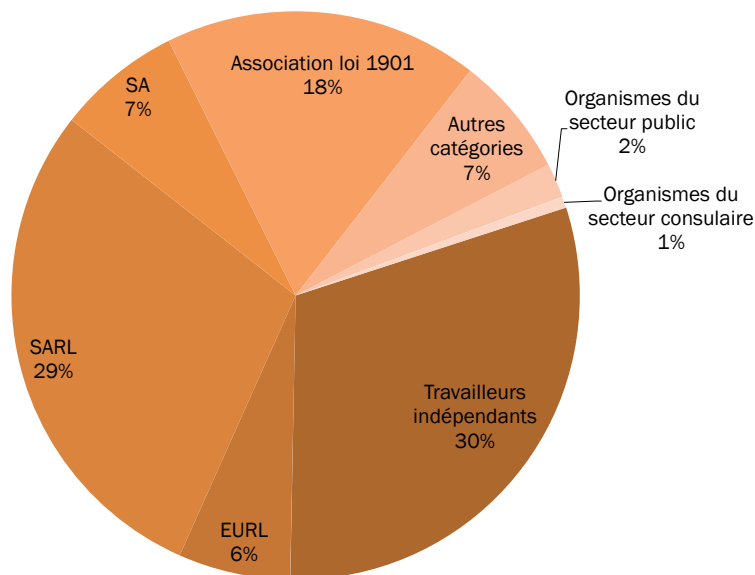
#### Le nombre d'organismes de formation

	2013		2014		Evolution 2013-2014
	Nombre	%	Nombre	%	
Travailleurs indépendants	1 169	30%	1 256	30%	7%
Secteur privé lucratif (hors indépendants)	1 944	49%	2 039	49%	5%
Secteur associatif	705	18%	741	18%	5%
Secteur public	85	2%	82	2%	-4%
Secteur consulaire	26	1%	26	1%	0%
<b>Ensemble</b>	<b>3 929</b>	<b>100%</b>	<b>4 144</b>	<b>100%</b>	<b>5%</b>

## > La répartition des organismes par statut juridique

En 2014, les travailleurs indépendants et les organismes ayant un statut de SARL représentent près de trois organismes sur cinq. 18 % des organismes de formation possèdent un statut d'association loi 1901. Les organismes de formation enregistrés sous les statuts EURL ou SA représentent 13 %.

### La répartition des organismes par statut juridique en 2014



## > L'ancienneté des organismes de formation

En 2014, 1 524 organismes déclarent avoir entre 3 et 10 années d'existence, soit 36 % des organismes de formation de la région. 38 % déclarent une existence inférieure à 3 ans et 9 % une existence supérieure à 20 ans.

Les structures publiques et consulaires ont majoritairement une existence supérieure à 20 ans : cela est notamment le cas pour 53 % des structures publiques et 81 % des organismes relevant du secteur consulaire.

A contrario, les organismes de formation relevant du secteur privé sont plus récents. En effet, près d'un travailleur indépendant sur deux (49 %) et 37 % des organismes à but lucratif ont une existence de moins de trois ans. Ce turn-over plus important dans le secteur privé s'explique pour partie par les faits que :

- des entreprises n'ont pas pour activité principale la vente de formation, cette activité pouvant être développée temporairement suivant les besoins de leur marché de production de biens ou de services.
- l'activité d'auto-entreprenariat de vente exclusive de formation n'arrive pas à être viable.

Le secteur associatif semble se répartir de manière plus homogène : si près de trois associations sur dix existent depuis moins de trois ans, elles sont près de quatre sur dix à exister depuis plus de 10 ans.

### L'ancienneté des organismes de formation selon leur statut juridique en 2014

	Moins d'un an		De 1 à 3 ans		De 3 à 10 ans		De 10 à 20 ans		Supérieur à 20 ans		Ensemble Nombre
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Travailleurs indépendants	234	18%	403	31%	441	34%	164	13%	42	3%	1 284
Secteur privé lucratif (hors indépendants)	280	14%	476	23%	828	40%	329	16%	157	8%	2 070
Secteur associatif	77	10%	140	19%	242	32%	166	22%	123	16%	748
Secteur public	5	6%	7	9%	11	14%	15	19%	42	53%	80
Secteur consulaire	0	0%	0	0%	2	8%	3	12%	21	81%	26
<b>Ensemble</b>	<b>596</b>	<b>14%</b>	<b>1 026</b>	<b>24%</b>	<b>1 524</b>	<b>36%</b>	<b>677</b>	<b>16%</b>	<b>385</b>	<b>9%</b>	<b>4 208*</b>

\* Sont également pris en compte les organismes de formation en cessation d'activité au cours de l'année ainsi que les organismes de formation dont les déclarations sont caduques ou en annulation au titre de l'année.



## &gt; Sept formateurs sur dix sont en CDI

En 2014, les 3 403 organismes de formation déclarés<sup>1</sup> comptent 9 736 formateurs<sup>2</sup>. Les organismes privés emploient 46 % des formateurs : 45 % des formateurs travaillent dans un organisme privé à but lucratif, et 1 % dans les organismes indépendants.

Les organismes publics et consulaires emploient 53 % des formateurs de la région : 44 % travaillent dans le secteur public et 9 % exercent dans les organismes consulaires.

### La répartition des formateurs en fonction du type de contrat et du statut de l'organisme de formation

	Formateurs en CDI	Nbre d'heures dispensées par formateur	Formateurs en CDD	Nbre d'heures dispensées par formateur	Ensemble des formateurs	Nbre d'heures dispensées par formateur (CDI+CDD)	Part des formateurs (%)
Travailleurs indépendants	82%	874	18%	90	116	732	1%
Secteur privé lucratif (hors indépendants)	84%	291	16%	287	4 397	290	45%
Secteur associatif	Non disponible						
Secteur public	51%	227	49%	71	4 324	151	44%
Secteur consulaire	48%	254	52%	89	899	169	9%
<b>Ensemble</b>	<b>66%</b>	<b>275</b>	<b>34%</b>	<b>119</b>	<b>9 736</b>	<b>222</b>	<b>100%</b>

66 % des formateurs sont en CDI. Plus de huit formateurs sur dix sont en CDI dans le secteur privé contre seulement un sur deux dans les organismes du secteur public. Par ailleurs, les formateurs chez les travailleurs indépendants dispensent en moyenne 732 heures contre 290 pour les autres organismes privés lucratifs. Dans les secteurs publics et consulaires, les formateurs dispensent en moyenne respectivement 151 heures et 169 heures.

<sup>1</sup> Hors les 741 organismes de formation relevant du secteur associatif. Une erreur sur les données ne nous permet pas d'afficher les résultats pour ces organismes.

<sup>2</sup> Il peut s'agir d'actifs qui consacrent toute leur activité à la formation, comme de salariés réalisant quelques heures de formation en marge de leur activité principale.

## Le bilan financier

### > Le chiffre d'affaires selon le type d'organisme

En 2014, les 4 144 organismes de formation déclarés dans la région ont réalisé un chiffre d'affaires de 497 millions d'euros, soit une baisse de 3 % par rapport à 2013. Cette baisse s'explique notamment par le recul de l'activité économique des entreprises, principaux acheteurs de formation en 2013. Elle concerne tous les organismes de formation à l'exception des travailleurs indépendants et du secteur associatif. En effet, alors que les organismes du secteur public (- 14 %), du secteur consulaire (- 5 %) et du secteur privé lucratif (- 3 %) enregistrent une baisse de leurs chiffres d'affaires, les travailleurs indépendants et le secteur associatif affichent respectivement une croissance de 6 % et de 3 % de leurs chiffres.

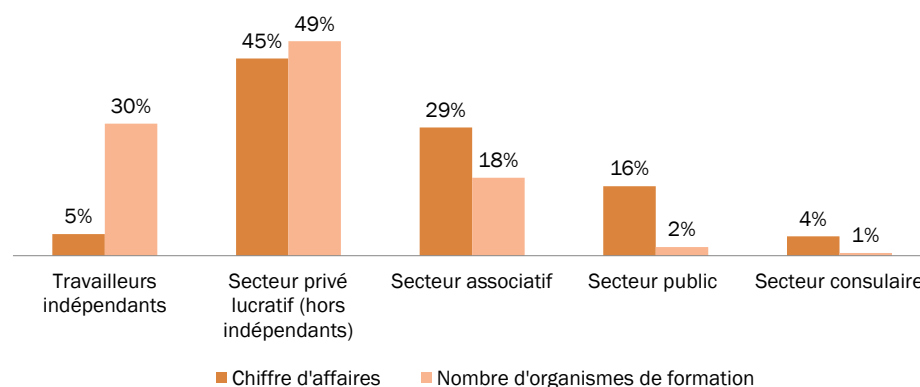
### Le chiffre d'affaires selon le statut juridique de l'organisme de formation en Midi-Pyrénées

	2013		2014		Evolution 2013-2014
	en euro	en %	en euro	en %	
Travailleurs indépendants	24 608 908	5%	23 246 351	5%	6%
Secteur privé lucratif (hors indépendants)	225 040 780	45%	230 996 815	45%	- 3%
Secteur associatif	146 185 657	29%	142 130 595	28%	3%
Secteur public	79 263 526	16%	91 913 726	18%	- 14%
Secteur consulaire	22 014 542	4%	23 085 929	5%	- 5%
<b>Ensemble</b>	<b>497 113 413</b>	<b>100%</b>	<b>511 373 416</b>	<b>100%</b>	<b>- 3%</b>

Si 97 % des organismes de formation relèvent du secteur privé, ils réalisent 80 % du chiffre d'affaires global observé en 2014, soit 2 points de plus qu'en 2013. Parmi les organismes privés, ce sont essentiellement les organismes privés à but lucratif et les associations qui participent au chiffre d'affaires (45 % pour les structures privées à but lucratif et 29 % pour les associations). A contrario, s'ils représentent 30 % des organismes de formation, les travailleurs indépendants n'ont réalisé que 5 % du chiffre d'affaires global.

A l'opposé des travailleurs indépendants, les organismes publics et du secteur consulaire réalisent un cinquième du chiffre d'affaires global alors qu'ils ne représentent que 3 % des organismes de formation.

### La répartition des organismes et du chiffre d'affaires par statut juridique en 2014



### > Le prix de l'heure stagiaire

En 2014, le prix moyen de l'heure stagiaire observé est de 12,77 euros. En 2013, ce prix était de 12,06 euros soit une progression de 6 % en un an. Malgré une baisse du prix de l'heure stagiaire (- 4%), les organismes du secteur consulaire pratiquent le prix le plus élevé (14,92 euros). Les organismes privés à but lucratif pratiquent également un prix horaire plus élevé que celui de la moyenne observée (14,73 euros contre 12,77 euros en moyenne).

Par ailleurs, si le prix de l'heure stagiaire reste inférieur au prix moyen, les organismes du secteur associatif enregistrent la plus forte hausse du prix horaire (+ 8 % entre 2013 et 2014), viennent ensuite les organismes du secteur privé lucratif (+ 3 %). Enfin, si le prix moyen de l'heure stagiaire a progressé de 6 %, les organismes du secteur consulaire et du secteur public ont respectivement baissé leurs prix de 4 % et 3 %.

### Le prix moyen de l'heure stagiaire selon le statut juridique de l'organisme de formation

	2013	2014	Evolution 2013-2014
Travailleurs indépendants	7,97	Non disponible	
Secteur privé lucratif (hors indépendants)	14,24	14,73	3%
Secteur associatif	10,58	11,43	8%
Secteur public	10,99	10,64	- 3%
Secteur consulaire	15,58	14,92	- 4%
<b>Ensemble</b>	<b>12,06</b>	<b>12,77</b>	

### > L'origine des financements

Aussi bien en 2013 qu'en 2014, les entreprises et les OPCA sont les premiers financeurs de la formation continue. En 2014, les entreprises ont contribué directement à 28 % du chiffre d'affaires des organismes de formation et à hauteur de 21 % via les OPCA.

Avec 33 % de financement, les pouvoirs publics sont le deuxième financeur de la formation professionnelle continue. Il faut noter que 23 % du financement provenant des pouvoirs publics sont utilisés pour la formation des agents de la fonction publique. Enfin, les particuliers contribuent à hauteur de 6 % du chiffre d'affaires des organismes de formation.

Globalement, les financements ont diminué de 3 % entre 2013 et 2014 (- 14 M€). Cette baisse est notamment due à une réduction des fonds provenant des entreprises (- 17 % soit - 29 M€). Par ailleurs, à l'exception des entreprises, les autres financeurs de la formation ont augmenté leur financement.

### L'évolution du chiffre d'affaires selon l'origine des financements

	2013		2014		Evolution 2013-2014
	Montant (euros)	%	Montant (euros)	%	
Entreprises	169 779 681	33%	140 759 219	28%	- 17%
OPCA	93 411 921	18%	102 724 553	21%	10%
Pouvoirs publics	158 027 846	31%	162 466 665	33%	3%
Particuliers	29 143 541	6%	29 366 536	6%	1%
Autres organismes de formation	35 028 709	7%	38 558 925	8%	10%
Autres produits	25 981 718	5%	23 237 515	5%	- 11%
<b>Ensemble</b>	<b>511 373 416</b>	<b>100%</b>	<b>497 113 413</b>	<b>100%</b>	<b>- 3%</b>

### > Le chiffre d'affaires en fonction des financeurs et du statut des organismes de formation

En 2014, 66 % du chiffre d'affaires des organismes privés à but lucratif ont été réalisés par des financements provenant d'entreprises (40 %) ou des OPCA (26 %). Les pouvoirs publics ne contribuent qu'à hauteur de 13 % de leur chiffre d'affaires. De même, les entreprises ainsi que leurs OPCA participent à hauteur de 64 % au chiffre d'affaires des organismes consulaires.

Les pouvoirs publics, deuxième financeur de la formation continue contribuent essentiellement aux chiffres d'affaires des organismes du service public (57 %) et des organismes associatifs (56 %). Si 41 % du chiffre d'affaires des travailleurs indépendants s'expliquent par des financements provenant des entreprises (28 %) ou des OPCA (13 %), 32 % de leur chiffre d'affaires proviennent d'autres organismes de formation. Cette forte part peut s'expliquer par le poids de la sous-traitance.

## La répartition des financements en fonction du statut des organismes de formation en 2014

	Entreprises		OPCA		Pouvoirs publics		Particuliers		Autres organismes de formation		Autres produits		Ensemble
	euros	%	euros	%	euros	%	euros	%	euros	%	euros	%	
Travailleurs indépendants	6 876 426	28%	3 212 260	13%	2 854 735	12%	3 162 594	13%	7 900 682	32%	602 211	2%	24 608 908
Secteur privé lucratif (hors indépendants)	89 172 243	40%	59 607 194	26%	29 395 386	13%	11 359 521	5%	22 663 837	10%	12 842 599	6%	225 040 780
Secteur associatif	26 953 245	18%	21 209 820	15%	81 861 692	56%	6 523 595	4%	4 159 986	3%	5 477 319	4%	146 185 657
Secteur public	12 087 256	15%	10 215 932	13%	45 498 195	57%	5 948 009	8%	2 998 358	4%	2 515 776	3%	79 263 526
Secteur consulaire	5 670 049	26%	8 479 347	39%	2 856 657	13%	2 372 817	11%	836 062	4%	1 799 610	8%	22 014 542
<b>Ensemble</b>	<b>140 759 219</b>	<b>28%</b>	<b>102 724 553</b>	<b>21%</b>	<b>162 466 665</b>	<b>33%</b>	<b>29 366 536</b>	<b>6%</b>	<b>38 558 925</b>	<b>8%</b>	<b>23 237 515</b>	<b>5%</b>	<b>497 113 413</b>

## ► Le bilan pédagogique : les stagiaires de la formation continue

En 2014, 984 657 stagiaires ont bénéficié d'une action de formation professionnelle continue. Le nombre de stagiaires a progressé de 2 % en un an. Cette évolution s'explique par une hausse du nombre de stagiaires salariés (+ 5 %) ainsi qu'une augmentation des stagiaires particuliers (+ 1 %). A contrario, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 13 %.

## Plus de six stagiaires sur dix sont salariés

En 2014, 67 % des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation professionnelle sont salariés, 8 % sont demandeurs d'emploi, 5 % sont des particuliers et 20 % « autres » qui comprend notamment les fonctionnaires des 3 fonctions publiques (Etat, collectivités territoriales et secteur hospitalier), les bénévoles, les clients étrangers, les dirigeants d'entreprise,...

Le nombre de stagiaires salariés est passé de 625 974 en 2013 à 656 141 en 2014. Contrairement à 2013, où les entreprises et les OPCA avaient augmenté leur financement pour répondre à une augmentation du nombre de salariés en formation ; en 2014, seuls les OPCA ont poursuivi l'effort.

Le nombre de demandeurs d'emploi a quant à lui diminué de 13 %, soit plus de 12 000 stagiaires en moins. Cette baisse est très significative. Depuis 2011, le nombre de demandeurs d'emploi en formation a diminué de 69 % passant de 116 916 en 2011 à 80 722 stagiaires demandeurs d'emploi.

## La répartition des stagiaires en fonction de leur statut social

	2013		2014		Evolution 2013-2014
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Salariés	625 974	65%	656 141	67%	5%
Demandeurs d'emploi	93 008	10%	80 722	8%	- 13%
Particuliers	49 132	5%	49 848	5%	1%
Autres	194 007	20%	197 946	20%	2%
<b>Ensemble</b>	<b>962 121</b>	<b>100%</b>	<b>984 657</b>	<b>100%</b>	<b>2%</b>

En 2014, 62 % des stagiaires salariés ont suivi une formation dans un organisme privé à but lucratif, 29 % ont suivi une formation soit dans un organisme associatif (15 %) soit avec des travailleurs indépendants (14 %).

Les demandeurs d'emploi, quant à eux, ont majoritairement suivi une formation dans un organisme associatif (57 %). 25 % d'entre eux ont suivi une formation dans un organisme privé à but lucratif et 12 % ont suivi une formation dans un organisme public.

Ces répartitions peuvent s'expliquer notamment par la nature des financements de la formation. En effet, les entreprises et les OPCA qui financent majoritairement la formation des salariés sont également les financeurs des organismes privés à but lucratif.

A contrario, les demandeurs d'emploi bénéficiant majoritairement de formations financées par les pouvoirs publics (Régions, Etat, Pôle emploi) seront formés essentiellement dans les organismes publics ou des organismes associatifs où le prix de l'heure stagiaire est plus compétitif.

### La répartition des stagiaires en fonction du statut juridique de l'organisme de formation

	Salariés		Demandeurs d'emploi		Particuliers		Autres		Ensemble	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Travailleurs indépendants	13%	14%	5%	4%	10%	13%	13%	14%	113 207	127 129
Secteur privé lucratif (hors indépendants)	64%	62%	21%	25%	27%	29%	30%	32%	491 108	505 261
Secteur associatif	16%	15%	54%	57%	41%	34%	39%	39%	246 673	235 405
Secteur public	6%	8%	18%	12%	19%	20%	11%	8%	83 519	90 154
Secteur consulaire	2%	1%	2%	3%	3%	5%	7%	6%	27 614	26 708
<b>Ensemble</b>	<b>625 974</b>	<b>656 141</b>	<b>93 008</b>	<b>80 722</b>	<b>49 132</b>	<b>49 848</b>	<b>194 007</b>	<b>197 946</b>	<b>962 121</b>	<b>984 657</b>

### Des formations plus longues pour les stagiaires demandeurs d'emploi

La durée moyenne d'une action de formation est de 51 heures en 2014, soit 4 heures de plus qu'en 2013 et en 2012. En 2014, la durée moyenne est la même que celle observée entre 2008 et 2011.

Les stagiaires demandeurs d'emploi suivent les formations les plus longues. En effet, les stagiaires demandeurs d'emploi passent en moyenne 137 heures en formation contre 96 heures pour les particuliers et 44 heures pour les salariés.

Après une baisse de 7 % de la durée de formation des demandeurs d'emploi entre 2012 et 2013, celle-ci passe de 127 heures en 2013 à 137 heures en 2014, soit 10 heures de plus en un an. De même la durée moyenne de formation des particuliers connaît une progression de 6 heures entre 2013 et 2014 après avoir connu une baisse de 17 % entre 2012 et 2013.

L'année 2014 confirme la tendance de formation de plus en plus longue pour les salariés. En effet, celle-ci connaît une progression de 18 % (+ 7 heures en moyenne), après une première progression significative entre 2012 et 2013 (+ 12 % passant ainsi de 34 heures en 2012 à 37 heures en 2013).

### Le nombre d'heures réalisées selon le statut socioprofessionnel du stagiaire en 2014

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres	Ensemble
Travailleurs indépendants	130	33	35	19	98
Secteur privé lucratif (hors indépendants)	26	110	70	31	31
Secteur associatif	35	127	135	23	56
Secteur public	45	268	120	91	84
Secteur consulaire	60	170	53	31	55
<b>Ensemble</b>	<b>44</b>	<b>137</b>	<b>96</b>	<b>31</b>	<b>51</b>
<b>Evolution 2013-2014</b>	<b>18%</b>	<b>7%</b>	<b>7%</b>	<b>-3%</b>	<b>8%</b>

### Les organismes publics dispensent des formations plus longues

Si en 2013, les organismes publics dispensaient les formations les plus longues avec une durée moyenne de 102 heures, ceux-ci ont été dépassés par les travailleurs indépendants en 2014 (98 heures en moyenne). Les organismes consulaires et les organismes associatifs dispensent en moyenne des formations de 55-56 heures de formation. En 2013, les travailleurs indépendants dispensent en moyenne des formations d'une durée de 26 heures, soit des formations assez courtes. Ce qui peut s'expliquer par le fait qu'ils interviennent essentiellement en sous-traitance d'autres organismes de formation, c'est-à-dire pour des interventions ponctuelles s'inscrivant au sein de cursus plus long.

## Quinze formations englobent deux tiers des stagiaires

En 2014, les 15 premières formations suivies ont attiré deux tiers des stagiaires, soit 663 776 stagiaires. Les trois premières formations sont :

- la sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (15 %), c'est-à-dire essentiellement des formations obligatoires à la sécurité des salariés ;
- les formations de la santé (7 %) ;
- l'informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données (5 %).

Les 15 premières formations comptent 60 % des heures stagiaires réalisées en 2014, soit 27 282 810 heures dispensés. Avec 14 %, les formations de la santé sont celles qui comptent le plus d'heures stagiaires. Ceci s'explique par le nombre de stagiaires assez important et la durée moyenne de ces formations (101 heures).

### Les 15 premières formations suivies en 2014

	Stagiaires		Heures stagiaires		Durée moyenne de l'action (en heures)
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	147 735	15%	2 282 893	4%	15
Santé	81 440	8%	7 175 010	13%	88
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	53 084	5%	2 136 415	4%	40
Développement des capacités comportementales et relationnelles	51 260	5%	11 134 857	21%	217
Spécialités plurivalentes des services	45 884	5%	699 489	1%	15
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles	41 770	4%	2 487 992	5%	60
Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	40 058	4%	1 174 499	2%	29
Comptabilité, gestion	39 945	4%	1 002 539	2%	25
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	36 082	4%	1 083 935	2%	30
Transport, manutention, magasinage	35 767	4%	1 253 240	2%	35
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	32 487	3%	1 209 322	2%	37
Commerce, vente	29 681	3%	1 485 119	3%	50
Enseignement, formation	29 091	3%	1 417 378	3%	49
Secrétariat, bureautique	19 755	2%	892 725	2%	45
Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales	19 440	2%	1 008 227	2%	52
<b>Ensemble des 15 premières formations</b>	<b>703 479</b>	<b>71%</b>	<b>36 443 640</b>	<b>68%</b>	<b>53</b>

## ► Synthèse

	Midi-Pyrénées	Languedoc-Roussillon
<b>Organismes de formation</b>		
Travailleurs indépendants	30%	30%
Secteur privé lucratif (hors indépendants)	49%	48%
Secteur associatif	18%	19%
Secteur public	2%	2%
Secteur consulaire	1%	1%
<b>Ensemble</b>	<b>4 144</b>	<b>3 385</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>		
Travailleurs indépendants	5%	6%
Secteur privé lucratif (hors indépendants)	45%	46%
Secteur associatif	29%	22%
Secteur public	16%	16%
Secteur consulaire	4%	9%
<b>Ensemble</b>	<b>496 907 581</b>	<b>412 598 183</b>
<b>Prix de l'heure stagiaire</b>		
Travailleurs indépendants	nd	5,90
Secteur privé lucratif (hors indépendants)	14,73	10,69
Secteur associatif	11,43	10,50
Secteur public	10,64	9,46
Secteur consulaire	14,92	9,54
<b>Ensemble</b>	<b>12,77</b>	<b>9,84</b>
<b>Nombre de stagiaires</b>		
Salariés	67%	61%
Demandeurs d'emploi	8%	16%
Particuliers	5%	7%
Autres	20%	16%
<b>Ensemble</b>	<b>984 657</b>	<b>734 042</b>
<b>La durée moyenne de formation (en heures)</b>		
Salariés	44	36
Demandeurs d'emploi	137	108
Particuliers	96	102
Autres	31	66
<b>Ensemble</b>	<b>51</b>	<b>57</b>



En téléchargement sur

[www.cariforef-mp.asso.fr](http://www.cariforef-mp.asso.fr)

ou

[languedoc-roussillon-midi-pyrenees.directe.gouv.fr](http://languedoc-roussillon-midi-pyrenees.directe.gouv.fr)